

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 25/09/2023**OBJET : Avenant n°2 avec la société NAXO SAS Lot 04 pour la construction de la salle des fêtes et d'une crèche****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 24****Nombre d'exprimés : 25****Date convocation 19/09/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEMME, Marie-Hélène BERNARD (arrivée au point n°5), Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Xavier FELIX
Ludivine CHIERICI à Bruno PONNET

Excusés

Linda BEGGUI
Fabrice MORICHON
Alexis VERMOREL

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Xavier FELIX est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 069-216900092-20230925-AA21SEPT2023-DE

Xavier FELIX expose :

Montant initial du marché

- Montant HT : 131 851.17€
- Montant TTC : 158 221.40€

L'avenant n°1 concernait la prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin des travaux

Montant de l'avenant n°2

- Taux de la TVA : 20%

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle des fêtes à Anse, des prestations non prévues initialement sont devenues nécessaires. Il convient dès lors d'acter ces modifications affectant le lot 04 par avenant.

- Réalisation d'un enduit projeté à la place d'un enduit décoratif 3 176,04 €

Soit une plus-value de 3 176,04€ HT

Les prix nouveaux correspondant à ces prestations supplémentaires sont fermes et non actualisables.

- Montant HT : 3 176.04€
- Montant TTC : 3 811.24€

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 135 027.21€
- Montant TTC : 162 032.65€

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,

Dont acte

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

